



REGLEMENT

2018

By



1. L'organisation :

1. L'organisateur :

La GoFrêtes est organisée par l'école des Grands Espaces FFVL N°03939.

Adresse de l'organisateur :

Les Grands Espaces
150 chemin de Pré Monteux
74290 Talloires
Tél. 04 50 60 79 06
Email : info@grandsespaces.com

L'organisateur est en charge de la bonne application du présent règlement ainsi que du respect des règles.

2. Date et lieu

La GoFrêtes se déroulera le 7 juillet 2018 à partir de 7h à Talloires devant la boutique des Grands Espaces. L'organisateur se réserve le droit de reporter la course au 8 Juillet 2018 en cas de mauvaise météo ou d'annuler la course si les conditions ne sont pas réunies sur ces deux dates.

3. Inscription

L'inscription est obligatoire pour participer. Coût 5€ (Remboursables en cas d'annulation). Elle se fait en ligne ou directement au magasin à partir du **15 Mai 2018**. l'inscription est possible jusqu'à 17h le 6 Juillet 2018 en ligne sur le **site www.grandsespaces.com**

Seuls les participants remplissant toutes les obligations du règlement pourront s'inscrire et participer.

4. Condition de participation :

Pour être accepté, le participant doit répondre aux critères suivants :

- Se conformer au présent règlement par l'organisateur
- Se conformer à l'équipement obligatoire
- Respecter les règles de conduite en pleine nature
- Être assuré pour la pratique du vol libre avec une licence FFVL ou assurance RC Civil aérienne (par ex) et en fournir la preuve (attestation).
- Etre apte physiquement et techniquement pour la pratique du sport

2. Programme :

7h : Rendez-vous à la boutique des Grands Espaces. Check matériel.

7h30 : Départ de la GoFrêtes

8h30 : Première arrivée au Col des Frêtes

8h30 à 10h00 : Collation au sommet

10h30 à 11h30 : Buffet de récompense et annonce des résultats devant la boutique des Grands Espaces.

12h00 : Fin de la GoFrêtes

3. La Course, principes généraux :

1. Infos course :

Le départ se fait devant les Grands Espaces en format mass Start, c'est à dire tout le monde en même temps.

L'arrivée est au col des Frêtes au niveau du décollage

Un parcours conseillé sera balisé.

La seule obligation étant de passer au check point du décollage de Planfait.

Les repérages sur le parcours sont libres et autorisés

Le vainqueur est le premier à passer la ligne d'arrivée au col.

La descente ne fait pas partie de la course, chaque participant devra assurer lui même sa redescente, en vol ou à pied. A chacun revient la décision du décollage en fonction des conditions et de son niveau (physique et de vol).

2. Temps et classement :

Le chronométrage sera fait à partir du top départ et mesuré jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Le résultat sera donné au sommet au passage de la ligne d'arrivée par l'organisation.

Le classement est basé sur l'ordre de passage à la ligne d'arrivée.

Deux classements seront établis par l'organisation, un classement femme et un classement homme.

3. Les ravitaillements :

Des points de ravitaillement seront prévus à Planfait et à l'arrivée au col des Frêtes.

4. Matériel obligatoire :

- Parapente homologué
- Sellette homologuée
- Casque homologué
- Téléphone chargé (ou radio chargée)

5. Matériel Conseillé :

- Parachute de secours

6. Respect des règles

En cas de non respect de ce règlement ou de mauvaise conduite, dangereuse ou irrespectueuse, l'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de fouetter un participant pendant le reste de la montée.

7. Procédure en cas de secours :

Chaque participant sera équipé de son téléphone chargé ou d'une radio chargée branchée sur **la fréquence : 157,4875**

Si un participant se blesse pendant la course, le participant concerné ou en cas d'incapacité, un concurrent, doit appeler le 112 pour prévenir les secours et prévenir l'organisation par **téléphone au 04.50.60.79.06** ou par radio sur la **fréquence 157,4875**

La non assistance à personne en danger sera pénalisée.

L'organisation se garde le droit d'annuler la compétition pour motifs de sécurité.